

**RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2019 - 13 H 30**

**Présences :**

Rachelle Croteau, administratrice (poste n° 1)  
Guy Goupil, administrateur (poste n° 2)  
Michel Vachon, vice-président (poste n° 3)  
Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)  
Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)  
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)  
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Clémence Nadeau, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand et  
Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

**Absence motivée :**

Ginette Labrie Mercier, administratrice (poste n° 6)

**1 Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour**

La réunion est ouverte à 13h 40 par le président, Jean-Paul Marcoux.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 20 juin 2019
3. Correspondance
4. Paiement de factures
5. Support du CDPE pour l'activité " La Tournée des couleurs ".
6. Nouvelles demandes d'aide financière en vertu de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4.*
7. Programme AccèsLogis Québec
8. Révision des politiques du CDPE
9. Plan d'action du CDPE
10. Date de la prochaine rencontre
11. Eoliennes de l'Érable - émission des chèques
12. Affaires diverses
13. Fermeture de la session

2019-46 Sur proposition de Guy Goupil

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

**2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 20 juin 2019**

2019-47 Sur proposition de Rachelle Croteau

Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 20 juin 2019

**Adopté à l'unanimité.**

Suivi du point 6: Ce point sera discuté au point 5 de l'ordre du jour de la rencontre du 12 septembre puisqu'une décision doit être prise par résolution.

**3. Correspondance**

La correspondance reçue sera traitée lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

#### 4. Paiement de factures

2019-48 Sur proposition de Mario Gosselin

Que le CDPE autorise le paiement des factures suivantes:

- facture n° 2019-07 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la session 12 septembre 2019, pour un montant de 500 \$;
- remboursement à Denise Grenier pour l'achat d'une cartouche d'imprimante Samsung Laser pour un montant de 44,55 \$;
- paiement à la municipalité de Saint-Ferdinand pour l'assurance responsabilité civile, erreurs et omissions pour l'année 2019, pour un montant de 545 \$.

Le total des factures et des dépenses pour le mois de septembre est **de 1 089.55 \$**

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 30 juin 2019. Elle précise que 4 chèques étaient en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et aucun ne l'était dans le dossier Éoliennes. Elle nous informe également du solde apparaissant au Relevé de compte du 31 juillet 2019 ainsi que de celui du Relevé de compte du 31 août 2019 et précise qu'un seul chèque était en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE.

**Adopté à l'unanimité**

#### 5. Support du CDPE pour l'activité « La Tournée des couleurs ».

Le 1er août 2019, nous avons envoyé une lettre à M. Luc Baillargeon, agent de développement en loisir, culture et tourisme de la municipalité de St-Ferdinand, pour lui offrir notre support dans le recrutement de commanditaires pour l'activité « La Tournée des couleurs » et ce, pour la prochaine année. Comme M. Baillargeon sollicitait également une aide financière, une discussion a lieu concernant les modalités de cette aide.

2019-49 Sur proposition de Rachelle Croteau

Que le CDPE approuve la demande de M. Baillargeon dans le cadre de sa politique du « *Mesures incitatives – Publicité pour le secteur touristique de la municipalité de Saint-Ferdinand, volet 3* » et lui envoie une lettre à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

#### 6. Nouvelle demande d'aide financière en vertu de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*

##### V4-2019-10

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 9 juillet 2019 concernant l'achat d'une résidence située au 3 Chemin Payeur, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 8 juillet 2019.

2019-50 Sur proposition de Michel Vachon

Que le CDPE informe la propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2020, auront été payées.

**Adopté à l'unanimité**

##### V4-2019-11

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 29 juillet 2019 concernant l'achat d'une résidence située au 1138 rue Principale, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 4 octobre 2018.

2019-51 Sur proposition de Mario Faucher

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2019, auront été payées.

**Adopté à l'unanimité**

#### **V4-2019-12**

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 6 août 2019 concernant l'achat d'une résidence située au 6135 Rte du Domaine du Lac, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 14 juin 2019.

2019-52 Sur proposition de Guy Goupil

Que le CDPE informe les propriétaires qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2020, auront été payées.

**Adopté à l'unanimité**

#### **V4-2019-13**

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 25 août 2019 concernant l'achat d'une résidence située au 219 rue Principale, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 28 mai 2019.

2019-53 Sur proposition de Rachelle Croteau

Que le CDPE informe la propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2020, auront été payées.

**Adopté à l'unanimité**

#### **V4-2019-14**

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 28 août 2019 concernant l'achat d'une résidence située au 6101, 10e Rue, Route Domaine du Lac, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 31 mai 2019.

2019-54 Sur proposition de Mario Gosselin

Que le CDPE informe la propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2020, auront été payées.

**Adopté à l'unanimité**

## **7. Programme AccèsLogis Québec.**

Jean-Paul nous donne les derniers développements dans ce dossier.

## **8. Révision des politiques du CDPE**

Denise Grenier a retravaillé le formulaire de Demande de subvention pour le volet 4. Elle le présente aux membres pour acceptation. Après révision et acceptation, quelques copies du formulaire amendé seront remises au bureau municipal et les changements seront faits sur le site internet de la municipalité.

## **9. Plan d'action du CDPE**

Rapports des 2 comités ad hoc :

### **Comité ad hoc pour la coopérative de santé**

Depuis 2 mois et jusqu'à une date indéterminée Un avis est publié dans le bulletin municipal Le Ferdinois à l'effet que le CDPE, afin de donner un poids supplémentaire à la mise sur pied de son projet de coopérative de santé, a besoin de savoir le nombre de résidents de la municipalité qui n'ont pas de médecin de famille. Les gens concernés peuvent donner leur nom soit via Facebook ou en appelant la secrétaire du CDPE, Denise Grenier au 418-334-7834. À ce jour, nous avons reçu 34 noms de personnes n'ayant pas de médecin de famille.

### **Comité ad hoc pour la Terrasse panoramique**

Aucun développement dans ce dossier.

## **10. Date de la prochaine rencontre**

La date de la prochaine rencontre régulière du conseil d'administration sera le 16 octobre 2019 à 9 h 00.

## **11. Éoliennes de l'érable - émission des chèques**

2019-55 Sur proposition de Michel Vachon

Que le CDPE envoie une lettre à la directrice générale de la MRC de l'Érable concernant l'exactitude de la liste des personnes recevant un montant pour le Fonds individuel d'acceptabilité sociale pour les Éoliennes de l'Érable.

## **12. Affaires diverses**

Aucun point n'a été soulevé.

## **13. Fermeture de la session**

2019-56 Sur proposition de Mario Gosselin

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 16 h 05.

**Adopté à l'unanimité**

---

JEAN-PAUL MARCOUX  
président

---

MARIO GOSSELIN  
secrétaire-trésorier